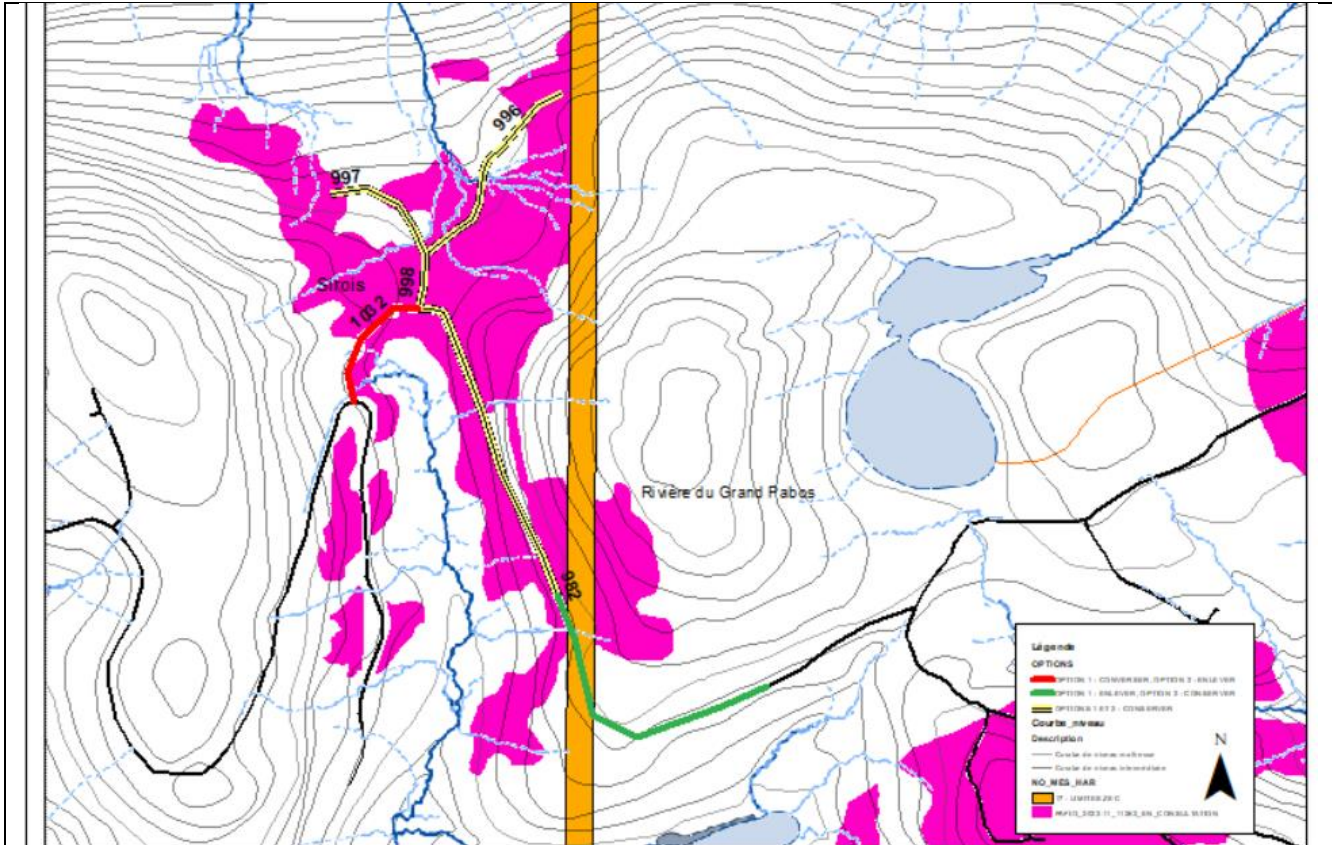


**Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 112-62
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations - PAFIO**

1. IDENTIFICATION	
Personne ou organisme émetteur de préoccupation	Document de référence
Chasseur(4) Membre TGIRT	
2. PRÉOCCUPATION	Usage :
	Opérationnelle : X
Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
<p>«Zec Baillargeon - ID_CHEMIN 982 : (Extrait) Le chemin devrait être défait après le transport du bois, si non du monde va rentrer dans la zec par ici. Même avec une clôture ou de quoi des braconniers vont trouver un moyen de rentrer par là.</p> <p>Je souhaite que cette route soit fermée définitivement une fois le transport du bois terminé. Si cette route reste ouverte, cela créerait un accès non autorisé à la ZEC Baillargeon. Cela causera des problèmes aux utilisateurs de la ZEC qui paient pour chasser et pêcher ou simplement profiter de la nature. Ils seront constamment dérangés par des gens qui s'infiltrent ou ne se rendent tout simplement pas compte qu'ils entrent dans la ZEC. Cela ouvrira également la ZEC aux braconniers qui s'y faufilent. La fermeture permanente après la récolte du bois n'entravera pas les travaux sylvicoles qui suivent la récolte puisqu'il y a un très bon accès à ces secteurs par l'ouest (chemin du camp 50). Veuillez protéger notre ZEC et garder l'accès restreint au seul accès principal en place. Il n'est pas nécessaire que cette route reste ouverte. SVP accorder à cela la plus haute considération.</p> <p>(...) Il est nécessaire que les chemins forestiers qui seront aménagés par les industries forestières pour accéder à la ressource soient remis en état lorsque leur utilisation aura pris fin afin d'empêcher l'accès de quelque façon.</p> <p>Tout d'abord, d'un point de vue environnemental, un nombre élevé de chemins forestiers peut avoir des impacts environnementaux importants pour les écosystèmes terrestres et aquatiques par plusieurs facteurs (destruction des habitats, mortalité due aux collisions avec les véhicules, modification du comportement animal, altération de l'environnement, propagation des prédateurs, etc.). Les projets de transports forestiers viennent réduire la superficie des habitats naturels, non seulement au niveau de l'emprise de la route elle-même, mais aussi dans les zones adjacentes et les zones exploitées.</p> <p>Dans ce cas-ci, on envisage de relier une route forestière à des chemins qui mènent à une zone d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (ZEC). L'accessibilité à tout le territoire fait perdre des opportunités de protéger des territoires intacts. Les activités récréo-touristiques comme celles de la ZEC sont parmi les bases de l'économie de notre territoire. Nous devons protéger les accès à ces territoires. (...)</p>	
3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION	
Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :	
Chantier Sirois près de la bordure Ouest de la Zec Baillargeon.	
Carte jointe : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

4. ENJEU
Dérangement de la quiétude des utilisateurs de la ZEC Baillargeon
5. OBJECTIF
- Éviter la circulation illégale dans la ZEC
6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR
Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu:
No de mesure d'harmonisation existante s'appliquant pour ce cas : 17 Éviter de planifier et de construire de nouveaux chemins traversant les limites de la ZEC si ces chemins se connectent à d'autres chemins à l'extérieur de la ZEC.
7. SOLUTIONS POTENTIELLES
Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :
1- Le tronçon 982 sera enlevé sur une portion de sa longueur afin d'éviter de traverser les limites de la Zec.
8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE
Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :
Aux dires du BGA qui a tracé les tronçons de chemins de ce chantier, l'accès via les chemins du Sirois pourrait être impossible à se faire en fonction de certaines contraintes topographiques présentes sur le tronçon no 1032. Ainsi, une visite terrain devra être réalisée préalablement aux opérations entre le BGAD, le représentant de la MRC ainsi que le représentant de la ZEC afin de déterminer le tracé optimal qui sera maintenu entre les deux options suivantes (un seul choix de tracé devra être maintenu parmi ces deux options) :
<ul style="list-style-type: none"> - Options 1 : Maintenir le tronçon 1032 en implantation connectant via les chemins du chantier Sirois à l'ouest de la ZEC Baillargeon. Une portion du tronçon de chemin numéro 982 prévu en implantation sera conservé jusqu'à la limite de la ZEC afin de desservir les polygones d'interventions limitrophes à la ZEC. La portion du chemin no 982 qui ne sera pas réalisé permettra d'éviter de connecter les réseaux de chemins à l'extérieur de la ZEC à ceux à l'intérieur de la ZEC. - Option 2 : Maintenir la totalité du tronçon de chemin numéro 982 en implantation connectant via les chemins de la ZEC Baillargeon jusqu'à l'intersection du tronçon numéro 998. Le tronçon numéro 1032 en implantation ne sera pas réalisé afin d'éviter de connecter les réseaux de chemins à l'extérieur de la ZEC à ceux à l'intérieur de la ZEC.



À la suite de cette visite, la TGIRT sera informée du tracé choisi qui a été approuvé par la ZEC et la MRC.

9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION

Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.

- Degré de satisfaction des parties prenantes (bilan conjoint et formulaire de plainte).

10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES

Voir cartographie de l'harmonisation existante.

CARTE_HARMO_OPER_R11-O-V02-24-0002_v20240326